

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024
Délibération n°2024-55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Vert (44) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. FORET Thierry, M. LANUSSE Denis portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. GILLE Hervé, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. DUFAY Michel et de M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BEAUMONT Patricia

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille (arrivée à 18h33), M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Natalie et de M. DELUGA François, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Manuel, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Emmanuel, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick (excusé), M. TAUZIN Amaud,

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	19	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

Avenant à la convention de partenariat avec la ville de Le Teich pour la commercialisation d'un pass 2 activités

Une nouvelle offre autour des activités nautiques est proposée, couplant balade libre en canoë sur la Leyre et visite libre de la Réserve ornithologique du Teich.

Les visiteurs ont ainsi la possibilité, en utilisant ce pass valable sur 3 jours, de s'immerger dans différents paysages et milieux naturels, pour profiter au mieux de l'environnement du Sud Bassin.

Ce pass 2 activités fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat entre la ville du Teich, propriétaire de la Réserve, et le PNRLG.

Cet avenant fixe les modalités de reversement des billets vendus pour le compte de la Réserve.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

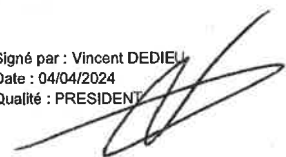
- **DE VALIDER** l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un pass 2 activités avec la réserve ornithologique du Teich
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 Avril 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5/4/2024

Avenant à la convention de partenariat

entre la ville de Le Teich et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

signée le 11 janvier 2022

Entre :

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

Représenté par son Président, Monsieur Vincent DEDIEU

Et

La Ville de LE TEICH

Représentée par sa maire, Madame Karine DESMOULIN

L'article 5 est amendé comme suit :

ARTICLE - Dispositions financières

Les prestations croisées :

Un pass 2 activités est mis en place, offrant au visiteur la possibilité de coupler une activité nautique avec le PNRLG et une visite de la Réserve ornithologique. Ce pass est vendu par la Maison de la nature du Bassin d'Arcachon, qui reversera la totalité du prix des billets d'entrée de la Réserve ornithologique à la ville de Le Teich.

Fait à Belin-Beliet, le, en deux exemplaires originaux

Pour la ville de Le Teich

Madame la Maire

Pour le PNRLG

Monsieur le Président

Karine DESMOULIN

Vincent DEDIEU